

**Parce que
Radio-Canada,
c'est nous**

La négo en continu | n° 11
28 mars 2022



Nouvelles offres patronales L'employeur propose... d'appliquer la convention collective

Après 32 rencontres de négociation consacrées à expliquer les nombreux problèmes occasionnés par la structure de postes déficiente qu'on retrouve à Radio-Canada (trop grand nombre d'employé-es précaires par rapport aux employé-es permanents; absence de mécanismes objectifs permettant de réduire les décisions arbitraires patronales dans l'attribution des postes, des horaires et des affectations; absence de perspectives concrètes d'obtention de permanence entraînant un fort taux de roulement dans les équipes de travail; etc.), notre comité de négociation était en droit de s'attendre à des réponses concrètes de la part de l'employeur, vendredi dernier. D'autant plus que celui-ci nous avait annoncé qu'il allait procéder à un nouveau dépôt censé répondre à nos demandes visant stabiliser la structure de poste et à consolider les équipes de travail.

Convenons que les attentes de notre comité de négociation étaient tout de même légitimes.

La proposition de l'employeur? Octroyer la permanence à une cinquantaine de personnes occupant le même remplacement depuis plus de deux ans. Ce qui revient, en fait, à appliquer la convention collective

pour ces cinquante employés qui occupent le même emploi, dans le même service (la même « chaise », comme on dit) depuis plus de 24 mois.

Bien sûr, la convention actuelle prévoit que cette permanence n'est accordée qu'après 36 mois. Réduire cette période à 24 mois, il faut le reconnaître, constitue le premier « mouvement » de la part de l'employeur à la table de négociation. Wouuuuh.

Toujours pas de chiffres

Le hic, c'est qu'il nous est difficile de savoir combien, de ces cinquante postes, sont déjà

(suite page 2)



Casquettes et gobelets ont fait leur apparition dans plusieurs stations de Radio-Canada, s'immisçant sur les plateaux de tournage et autres milieux de travail. Ci-haut, les membres de la station de Québec se sont réunis, vendredi dernier, pour appuyer le comité de négociation lors de sa rencontre.

occupés par la même personne depuis plus de 36 mois! En supposant que c'est le cas pour une bonne partie d'entre eux, le « nouveau dépôt » du comité patronal se résumerait en fait... à appliquer la convention collective.

En effet, l'employeur n'a toujours pas déposé les chiffres, statistiques et autres données que le STTRC avait demandés il y a maintenant près d'un an, rendant difficile une telle vérification (rappelons que Radio-Canada s'était engagée à répondre à cette requête; depuis la remise de données incomplètes l'été dernier, le comité patronal repousse sans cesse la livraison des documents réclamés).

C'est donc dire que l'employeur a totalement ignoré le sens de notre demande relative à la création de postes permanents :

- Évaluer, pour chaque service, l'évolution du nombre d'heures travaillées par les employé-es permanents, temporaires et contractuels;
- Identifier, dans les différentes équipes de travail, la part des heures de travail qui répondent à des besoins réguliers et récurrents de la Société Radio-Canada, mais qui sont assumées, sur une base tout aussi régulière, par des employé-es temporaires ou contractuels;
- Découlant de cette analyse, identifier les postes permanents qui pourraient être créés dans chaque équipe;
- Convenir de leur attribution par ancienneté aux employé-es qui répondent aux exigences du poste en question.

Cadres et gestionnaires : au boulot!

Lorsque nous affirmons que le million d'heures travaillées par les employé-es temporaires en

2021 correspondent à 400 postes permanents, nous exprimons une réalité. Pas une demande de négociation.

Pour le comité de négociation du STTRC-CSN, il n'a jamais été question d'appliquer une solution automatique du type « 2000 heures = un poste permanent ». Toutefois, quand on constate que dans certaines équipes de travail, plus de la moitié des heures travaillées le sont par des employé-es précaires, nous croyons que l'employeur et les salarié-es trouveraient mutuellement avantage à corriger la situation.

Visiblement, cette analyse des besoins opérationnels de la Société Radio-Canada n'a pas été faite, malgré les promesses répétées du comité patronal de négociation.

Et force est de constater, malheureusement, que les cadres, gestionnaires et chefs d'équipe – soit l'ensemble de la partie patronale – n'ont pas été mis dans le coup par le comité patronal de négociation. Il ne faudrait donc pas se surprendre que ceux-ci soient interpellés, au cours des prochains jours, au sujet des travaux qu'ils auront à effectuer pour contribuer à la consolidation et la stabilisation des équipes de travail dont ils ont la responsabilité.



**Parce que
Radio-Canada,
c'est nous**